

MARCHE PACIFIQUE

STOP AUX EXPULSIONS DES DEMANDEURS D'ASILE DUBLINÉS

Devant le danger d'expulsion qui guette de nombreuses personnes dublinées qui vivent dans le Finistère et veulent déposer leur demande d'asile en France, diverses associations et collectifs ont décidé d'organiser une marche pacifique

les **7, 8 et 9 avril 2018** entre **Brest et Quimper**.



POUR PARTICIPER, S'INFORMER : <http://bit.ly/2oaWjKZ> ou en cas de souci : collectifrefugiessmigrants@gmail.com

Le règlement Dublin c'est quoi ?

C'est la règle européenne prévoyant qu'un réfugié potentiel doit demander l'asile dans le premier pays européen traversé, sauf à quelques rares exceptions.

L'enregistrement de ses empreintes digitales au fichier Eurodac constitue la preuve du passage dans un pays. Il est quasi impossible d'arriver en France sans avoir subi cette prise d'empreintes dans un autre pays, et très souvent **par la contrainte ou la force**. Ainsi, les 27 autres pays européens du règlement Dublin nous servent de frontières.

C'est pourquoi la majorité des demandeurs d'asile arrivant en France, sont placés en «procédure Dublin». Et **sans jamais leur donner l'occasion d'exposer les raisons de leur exil**, les préfets les renvoient dans le premier pays traversé, pays qui n'est parfois qu'une escale avant le retour forcé vers leur pays d'origine, souvent aussi vers un dangereux destin.

Cette procédure permet à la France de faire obstruction à une grande partie des demandes d'asile déposées sur son territoire. **Pourtant, le règlement Dublin permet, via l'article 17, d'examiner la demande d'asile d'une personne, même si elle est en procédure Dublin.**

Par cette marche pacifique et solidaire, nous demandons au Préfet du Finistère d'arrêter les expulsions des demandeurs d'asile dublinés, pour les autoriser à déposer une demande d'asile, conformément à l'article 17 du règlement Dublin.

Plus d'infos : www.stopdublin.fr

PROGRAMME

Nous vous invitons à participer à toute la marche, ou juste une partie, ou à venir au moment de votre choix.

Samedi 7 avril

9h30 / 10h Rassemblement au parking P3 de l'aéroport de Brest Guipavas (1 heure gratuite)

10h / 10h30 **Manifestation devant l'aéroport de Brest**

10h30 / 11h Déplacement en voiture jusqu'au parking situé avant le pont piéton Albert Louppe.

11h / 12h **Marche jusqu'à Plougastel-Daoulas** (≈3km)

12h / 14h Repas partagé au Jardin Bobby Sand (près de la mairie de Plougastel-Daoulas)

14h / ≈18h **Marche jusqu'à Daoulas** (≈11km)

≈18h Déplacement en voiture jusqu'au centre Juvenat Notre-Dame à Chateaulin, où un hébergement est possible

Dimanche 8 avril

Toute la journée Animations, projections, temps d'échanges et d'information, repas partagés.
Hébergement possible le soir.

Lundi 9 avril

≈9h Covoiturage de Chateaulin jusqu'à Douarnenez

10h Rassemblement devant la mairie de Douarnenez, puis covoiturage jusqu'à Quimper

12h **Rassemblement** devant la cathédrale Saint-Corentin, et **marche dans Quimper.**

Il est demandé aux participants de s'engager sur les principes suivants : marche pacifique, dans le respect du cadre légal du droit de manifester. Aucun drapeau politique. Navettes de voitures par covoiturage à organiser le long du trajet.